

L'honorable M. BOULTON : Je sou mets ma résolution exprimant le regret que les importations du pays ne soient pas proportionnées au volume des exportations.

L'honorable M. MASSON : En quoi cela se rapporte-t-il à la proposition qui est devant le fauteuil. Nous ne sommes pas pour modifier le discours du Gouverneur général. Or la proposition soumise à la Chambre comporte tout simplement que nous remercions Son Excellence pour le discours qu'elle a prononcé. Cela est fait dans le but d'écartier la discussion sur certaines expressions de l'Adresse, lesquelles peuvent être plus tard l'objet d'un débat.

La proposition de l'honorable sénateur ne saurait être introduite nulle part dans cette résolution. Cela devrait être ajouté à la fin du discours du Gouverneur général, or cette pièce n'est pas soumise à nos délibérations. L'honorable sénateur ne peut donc pas proposer un amendement comme celui là.

L'honorable M. BOULTON : Il m'est bien permis de proposer un amendement à l'Adresse ?

L'honorable M. MASSON : Nous n'avons rien à faire avec le discours du Trône, c'est l'Adresse seule qui est maintenant en cause. Autrefois il était d'usage d'employer la formule :

“Nous remercions Votre Excellence,” et ces mots précédaient chaque paragraphe du discours. Vous auriez pu modifier cela, mais vous ne pouvez pas en faire autant pour la proposition qui nous est maintenant soumise.

L'honorable M. McCALLUM : Nous avons entendu un intéressant discours de la part de l'honorable sénateur de la rivière Shell, et à cette heure de la soirée je proposerai que la suite du débat soit renvoyée à demain.

L'honorable M. MILLS, *ministre de la Justice* : Mon honorable ami a-t-il fini de parler ?

L'honorable M. BOULTON : Je donne avis que je proposerai demain cet amendement.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : L'honorable sénateur ne peut pas, après

avoir pris la parole, soumettre aucun amendement. S'il termine son discours en proposant une modification, il se conforme aux prescriptions du règlement, mais il ne pourra le faire plus tard.

L'honorable M. MILLS : Et l'amendement doit naturellement découler de la proposition qui est devant la Chambre.

L'honorable M. BOULTON : Je demande l'ajournement du débat.

L'honorable M. MILLS : L'honorable sénateur ferait mieux de terminer son discours. Nous pouvons nous réunir de nouveau après huit heures si la chose est nécessaire.

L'honorable M. POWER : Nous sommes redevables à l'honorable sénateur de la rivière Shell d'avoir bien voulu prononcer le discours que nous venons d'entendre, mais après avoir parlé pendant deux heures je crois qu'étant hostile comme il l'est à l'esprit de monopole, il doit se rendre compte qu'il en a fait assez pour nous et qu'il est temps pour lui de céder sa place à un autre.

L'honorable M. PROWSE : Je crois que l'honorable sénateur de la rivière Shell a réellement terminé son discours, et s'il demande l'ajournement du débat ce n'est que dans le but d'avoir l'occasion de rédiger son amendement.

L'honorable M. BOULTON : C'est cela.

L'honorable M. McCALLUM : Je propose l'ajournement du débat.

L'honorable M. BOULTON : Je propose l'ajournement du débat dans le but de rédiger cet amendement et rien de plus.

L'honorable M. SCOTT, *secrétaire d'Etat* : Il sera écarté comme étant irrégulier, parce qu'il ne se rapporte pas à l'Adresse.

L'honorable M. POWER : J'estime que nous ne devons pas chercher à nous prévaloir d'un avantage technique au préjudice de l'honorable sénateur. S'il désire soumettre un amendement, nous ne devrions pas nous y objecter à moins qu'il ait l'intention de parler encore pendant deux heures.